

NOTICE

1. Nom du médicament vétérinaire

AviPro Precise
Lyophilisat pour administration dans l'eau de boisson

2. Composition

Chaque dose contient :

Substances actives:

Virus de bursite infectieuse, souche LC 75, vivant : $10^{3,0}$ DIE₅₀ et $10^{4,5}$ DIE₅₀*.

* DIE₅₀ = dose infectieuse 50 % pour les œufs : titre viral requis pour causer une infection chez 50 % des embryons

Lyophilisat rose à rouge-brun.

3. Espèces cibles

Poulets

4. Indications d'utilisation

Pour l'immunisation active des poulets à risque à partir de 7 jours d'âge contre la virus bursite infectieuse (IBD/Gumboro).

Le vaccin réduit les signes cliniques de la bursite infectieuse et les lésions graves des bourses.

Début de l'immunité: 2 semaines après vaccination.

Durée de l'immunité : 4 semaines après vaccination (démontrée avec une épreuve virulente), les anticorps peuvent durer jusqu'à 15 semaines.

5. Contre-indications

Aucune.

6. Mises en garde particulières

Mises en garde particulières:

Vacciner uniquement les animaux en bonne santé.

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles:

Les poulets vaccinées peuvent excréter la souche vaccinale jusqu'à 9 jours suivant la date de vaccination. Des précautions particulières doivent être prises de manière à éviter la transmission de la souche vaccinale aux poulets pondeuses.

Pour réduire la pression d'infection avant le début de l'immunité, la litière doit être enlevée et le logement des poulets nettoyé entre les cycles d'élevage.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux:

Vaccin viral atténué vivant : ne pas vaporiser ni renverser. Il faut laver et désinfecter ses mains et l'équipement après la vaccination.

Oiseaux pondeurs:

Ne pas utiliser sur les oiseaux en période de ponte et au cours des 4 semaines précédant la période de ponte.

Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions:

Aucune information n'est disponible concernant l'innocuité et l'efficacité de ce vaccin lorsqu'il est utilisé avec un autre médicament vétérinaire. Par conséquent, la décision d'utiliser ce vaccine avant ou après un autre médicament vétérinaire doit être prise au cas par cas.

Surdosage:

Aucun autres signes n'a été observées que décrit dans « Effets indésirables » après l'administration d'une dose dix fois supérieur.

Incompatibilités majeures:

Ne pas mélanger avec d'autres médicaments vétérinaires.

Aucune information n'est disponible sur des interactions potentielles ou des incompatibilités potentielles de ce médicament vétérinaire administré par voie orale en le mélangeant à de l'eau de boisson contenant d'autres substances utilisées dans l'eau de boisson.

7. Effets indésirables

Poulets :

Très fréquent (>1 animal / 10 animaux traités)
Déplétion des lymphocytes dans la Bourse de Fabricius ¹
Rare (1 à 10 animaux / 10 000 animaux traités):
Dégénérescence de la Bourse de Fabricius ² .

¹D'intensité modérée observée au 7e jour après la vaccination. La repopulation lymphocytaire a lieu après le 7e jour suivant la vaccination.

²Nécroses légères au 28e jour suivant la vaccination.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament. Si vous constatez des effets indésirables, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez contacter en premier lieu votre vétérinaire. Vous pouvez également notifier tout effet indésirable au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché en utilisant les coordonnées figurant à la fin de cette notice, ou par l'intermédiaire de votre système national de notification: adversedrugreactions_vet@fagg-afmps.be

8. Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration

Administration dans l'eau de boisson : Une dose ($10^{3,0}$ DIE₅₀ min.) doit être administrée par animal à partir d'un âge de 7 jours.

La détermination de la date de vaccination dépend de nombreux facteurs incluant l'état des anticorps maternels, le type d'oiseau, la pression d'infection, les conditions d'élevage.

Il est possible que des anticorps d'origine maternelle interfèrent avec la prise de vaccins vivants contre la bursite infectieuse. L'âge optimal de vaccination dépend donc à la fois du niveau d'anticorps d'origine maternelle contre la bursite infectieuse présent dans le troupeau et de l'aptitude du vaccin face à ces anticorps d'origine maternelle (titre efficace). Une homogénéité élevée des niveaux d'anticorps d'origine maternelle du troupeau est importante pour définir le moment de la vaccination et garantir une meilleure

prise du vaccin. Pour prévoir l'âge auquel les anticorps d'origine maternelle auront suffisamment baissés pour permettre une vaccination efficace, il est conseillé d'effectuer des tests sérologiques sur des échantillons de sérum de 24 poussins au moins et d'appliquer la « formule de Deventer » pour les vaccins intermédiaires. Pour les poussins issus de poules pondeuses complètement vaccinées ou infectées par un virus sauvage, cela peut être fait à 14 jours ou plus. Les oiseaux sérologiquement négatifs peuvent être vaccinés à partir du 7e jour.

Il est possible qu'une autre vaccination réalisée 7 jours après la première soit nécessaire en particulier dans le cas de troupeaux dans lesquels les niveaux d'anticorps varient beaucoup entre les oiseaux (c.-à-d. CV supérieur à 30 %) ou dans le cas d'un cheptel originaire de différentes sources.

Poulets de chair :

- sans anticorps maternels – à partir de 7 jours d'âge
- avec des anticorps maternels – à partir de 14 jours d'âge

Poules pondeuses/Poulets reproducteurs :

- sans anticorps maternels – à partir de 7 jours d'âge
- avec des anticorps maternels – à partir de 3 - 4 semaines d'âge

Posologie et administration :

Administration par l'eau de boisson :

- Déterminer le nombre de doses de vaccin et la quantité d'eau (voir ci-dessous) requis. Ne pas partager les grands flacons pour vacciner plus d'un bâtiment ou système d'abreuvoir, cela peut mener à des erreurs de mélange.
- S'assurer que tous les tuyaux, tubes, auges, abreuvoirs, etc. sont bien propres et exempts de toute trace de désinfectants, détergents, etc.
- S'assurer que l'eau de boisson est froide, propre et exempte de détergents et de désinfectants pour garantir la viabilité du vaccin. Utiliser uniquement de l'eau fraîche, de préférence non chlorée et sans ions métalliques. Il est possible d'ajouter du lait écrémé en poudre pauvre en matière grasse (c'est-à-dire < 1 % de matière grasse) à l'eau (2 à 4 grammes par litre) ou du lait écrémé (20 à 40 ml par litre d'eau) pour améliorer la qualité de l'eau et augmenter la stabilité du virus. Mais cela doit être effectué 10 minutes avant la reconstitution du vaccin.
- Ouvrir l'ampoule du vaccin sous l'eau et reconstituer entièrement le contenu. Il convient de prendre soin de vider l'ampoule et son bouchon complètement en les rinçant dans l'eau.
- Permettre la consommation d'eau de façon à ce que le niveau des abreuvoirs soit au minimum avant l'administration du vaccin. Il convient de vider de l'eau pure toute la tuyauterie afin que les abreuvoirs ne contiennent plus que de l'eau avec vaccin. Si de l'eau est toujours présente, vidanger les conduites avant d'administrer le vaccin.
- Administrer le vaccin pendant 2 heures (max.) en s'assurant que tous les oiseaux boivent durant cette période. Le comportement des oiseaux varie en ce qui concerne la prise de boisson. Il peut être nécessaire de retirer l'eau à certains endroits avant la vaccination pour être sûr que tous les oiseaux boiront durant la période de vaccination.
- L'objectif est de donner à chaque oiseau une dose de vaccin.
- Idéalement, le vaccin doit être administré dans le volume d'eau consommé par les oiseaux en 2 heures maximum. En règle générale, ajouter le vaccin reconstitué à de l'eau froide et fraîche dans une proportion de 1.000 doses de vaccin pour 1 litre d'eau par jour d'âge pour 1.000 poulets: p. ex. 10 litres sont nécessaires pour 1.000 poulets âgés de 10 jours. En cas de climat chaud ou avec des races lourdes, il peut être nécessaire d'augmenter cette quantité

jusqu'à un maximum de 40 litres pour 1.000 oiseaux. En cas de doute, mesurer la consommation d'eau la veille de l'administration du vaccin.

- Administrer immédiatement le vaccin reconstitué aux oiseaux. S'assurer que les oiseaux n'ont pas accès à de l'eau non traitée durant la vaccination.
- Le contenu des bouteilles ouvertes doit être utilisé tout d'un coup.
- Il convient de préparer uniquement le volume de vaccin qui peut être administré en 2 heures.

9. Indications nécessaires à une administration correcte

Éviter le stress avant, pendant et après la vaccination.

10. Temps d'attente

Zéro jour.

11. Précautions particulières de conservation

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

À conserver et transporter réfrigéré (entre 2 °C et 8 °C). Ne pas congeler. Protéger des rayons directs du soleil.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur l'étiquette après Exp. La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

Durée de conservation après reconstitution conforme aux instructions : 2 heures.

Protéger le vaccin reconstitué de la lumière directe du soleil et des températures de plus de 25 °C.

12. Précautions particulières d'élimination

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser des dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable. Ces mesures devraient contribuer à protéger l'environnement.

Demandez à votre vétérinaire comment éliminer les médicaments dont vous n'avez plus besoin.

13. Classification des médicaments vétérinaires

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

14. Numéros d'autorisation de mise sur le marché et présentations

Numéros d'autorisation de mise sur le marché :

BE-V267662

Le vaccin est disponible dans les conditionnements suivants :

1 x 1 000/ 2 500/ 5 000/ 10 000 doses

10 x 1 000/ 2 500/ 5 000/ 10 000 doses

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisés.

15. Date à laquelle la notice a été révisée pour la dernière fois

Mai 2025

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).

16. Coordonnées

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés:

Elanco GmbH
Heinz-Lohmann-Straße 4
27472
Cuxhaven
Allemagne

Belgique

Tél: +32 33000338
PV.BEL@elancoah.com

Fabricant responsable de la libération des lots:

Lohmann Animal Health GmbH,
Heinz-Lohmann-Str. 4
27472 Cuxhaven, Allemagne